



48 rue Saint-Sabin
75011 Paris
01 49 23 12 12
www.ensci.com

Guide du Candidat 2017

Cursus Créateur industriel

Doubles cursus

Règlement du concours

Portes ouvertes 2017
27 & 28 janvier

Vous êtes candidat au Concours d'entrée de l'ENSCI - Les Ateliers.

Lisez attentivement ce Guide du Candidat rédigé pour vous : il vous permet de vérifier que vos souhaits, vos aptitudes, votre expérience, vos diplômes (ou ceux en cours d'obtention) correspondent aux exigences et aux objectifs de l'Ecole, et qu'ils seront autant d'atouts pour convaincre le jury, il vous communique les informations vitales : dates, tarifs... ainsi que les consignes à respecter pour que votre dossier soit recevable (par exemple : supports et formats autorisés).

La commission d'admissibilité recherche essentiellement la cohérence entre tous les éléments de votre dossier, cohérence de votre projet, révélatrice de votre motivation.

Pré-inscription obligatoire sur notre site internet à partir de janvier 2017, www.ensci.com

Date limite de l'envoi ou du dépôt de dossier : jeudi 02 mars 2017

1. Conditions d'accès au concours

L'admission à l'Ecole se fait par la voie d'un concours ouvert à tout candidat ayant **une très bonne connaissance de la langue française*** et répondant aux critères de niveau suivants :

Catégorie I :

Bacheliers de l'enseignement secondaire, quelle que soit la série, ou titulaires du Brevet de Technicien (BT), de Certificats français et de diplômes étrangers équivalents.

Pour ces candidats, la durée de scolarité est de cinq ans.

Les candidats de terminale seront admis sous réserve de l'obtention de leur baccalauréat.

Catégorie II :

Titulaires d'un diplôme Bac + 2 de l'enseignement supérieur français ou étranger quelle qu'en soit la spécificité. (DUT, BTS, DMA...)

Pour ces candidats, la durée de scolarité ne sera pas inférieure à 4 ans.

Catégorie III :

Titulaires d'un diplôme d'un niveau au moins égal à celui de la licence de l'enseignement supérieur français ou étranger quelle qu'en soit la spécificité. (Bac+3 et plus).

Pour ces candidats, la durée de scolarité ne sera pas inférieure à 3 ans.

Catégorie IV :

Candidats ayant une activité professionnelle d'au moins 4 années en relation avec la pratique du projet dans les domaines de la création appliquée quel que soit leur niveau d'études antérieur.

Pour ces candidats, la durée de scolarité ne sera pas inférieure à 3 ans.

Après examen au cas par cas, il pourra être proposé au candidat un cursus en temps partagé qui lui permettrait de l'effectuer en au moins 6 semestres (la durée est adaptée au profil de chacun et intègre la validation des acquis de l'expérience).

On peut se présenter au concours avant l'obtention du diplôme requis pour les catégories I, II, III.

En cas de succès, l'admission ne sera définitive qu'à l'obtention du diplôme, et ceci dans un délai de six mois maximum. En cas d'échec, l'admission ne peut s'effectuer que dans la catégorie qui correspond aux diplômes acquis. Cette procédure de rétrogradation ne s'applique pas aux candidats admis en catégorie I, qui perdent alors le bénéfice de leur admission.

*** Depuis 2010, l'ENSCI a ouvert son concours à des élèves anglophones possédant des notions de français et ayant un niveau Bachelor minimum (bac + 3 minimum), auxquels il est proposé un cursus de 3 ans et demi dont le premier semestre est consacré à un projet de design dans un atelier de projets anglophone et à un enseignement intensif du français (dont le coût reste à leur charge).**

Les candidats qui ne rentreraient pas dans l'une des 4 catégories (par exemple non titulaires du baccalauréat pour les catégories 1 à 3) doivent adresser une demande de dérogation (lettre manuscrite argumentée, motivée et éclairée par les éléments déterminants qui la justifient), à l'attention du Président du Jury, avant le **JEUDI 09 FÉVRIER 2017**.
La réponse leur sera adressée dans la semaine suivant cette date.

Les candidats encore en terminale ne doivent pas envoyer de demande de dérogation. En cas de succès, ils seront admis sous réserve de l'obtention de leur baccalauréat.

Les candidats ne peuvent postuler que pour un seul cursus par concours.

2. Constitution du dossier

L'acte de candidature au concours d'entrée implique de la part du candidat un investissement réel : préparation des documents, choix d'éléments du dossier de travaux personnels, réflexion sur la motivation... A chaque étape de la constitution du dossier il lui appartient de révéler au mieux les éléments qui mettront en valeur ses potentialités autant que ses acquis.

◆ Dossier de candidature

N'oubliez aucun des éléments administratifs demandés (bulletins, CNI, recensement, enveloppes...), l'absence d'un seul d'entre eux ferait rejeter votre dossier comme incomplet.

Les photocopies de bulletins trimestriels et diplômes doivent être rangées par ordre chronologique pour une meilleure lecture des résultats et attestations.

Le dossier de candidature comporte des paragraphes «ouverts» (raisons de vos choix d'orientation, activités personnelles marquantes, expérience professionnelle, stages, emplois...).

Ne surchargez pas ces paragraphes, ne rajoutez pas de «rabats» papier, **ne cherchez pas à tout dire**. Sélectionnez les informations transmises en fonction du sens qu'elles auront pour les membres du jury, qui découvrent votre univers, votre personnalité, et vous rencontrent déjà par ce biais.

◆ Lettre de motivation manuscrite

Il n'existe pas de «lettre idéale» ou de modèle type.

Cette lettre doit présenter et illustrer votre motivation à suivre une formation au design à l'ENSCI, compte-tenu de sa vision du design contemporain, non pas sous la forme d'un discours élaboré, mais d'une présentation brève, personnelle et sincère qui expose les raisons de votre candidature. Elle est le premier contact que vous établissez avec la commission d'admissibilité et sert de base de discussion, si vous êtes admissible, avec la commission d'admission. Il ne s'agit en aucun cas de discourir sur le design ni de «copier-coller» des informations données par telle ou telle documentation existante. Elle doit s'inscrire dans une construction cohérente (mais pas redondante) avec votre dossier de candidature et votre dossier de travaux personnels.

Pour votre lettre manuscrite, veuillez utiliser la fiche n°2 et ne pas dépasser un recto-verso.

◆ Dossier de Travaux Personnels

La diversité des profils auxquels ce concours est ouvert peut donner lieu à des productions de nature et de rendu très divers; le dossier est l'image de cette expérience personnelle acquise dans des circonstances qui peuvent être très différentes.

C'est pourquoi la commission d'admissibilité cherchera à déceler un potentiel créatif avant de vérifier la démonstration d'acquis techniques et expressifs.

C'est autant la sincérité, l'originalité, la richesse de la démarche, la vision personnelle du design que la qualité du choix des éléments présentés qui seront valorisées dans les appréciations.

Cependant, il est conseillé d'éviter de livrer des travaux «en vrac». Vous devez guider le jury dans la lecture du dossier en expliquant ce qui est montré : préciser ce qui relève d'un travail académique (école, atelier...), d'un travail de groupe - et dans ce travail de groupe, ce qui représente votre participation -, d'un travail purement personnel... La présentation d'un projet de design peut évoquer au jury une aptitude à la démarche de projet...

Divers supports et formes d'expression peuvent être utilisés.

Pour les travaux video, audio..., vous pouvez les présenter sur clé USB.

Choisissez des formats universels facilement lisibles par la commission.

Évitez cependant de présenter tous vos travaux (2D/3D) sur clé, **les dossiers de travaux personnels intégralement sur support numérique seront rejetés.**

Les objets en volume peuvent être joints au dossier, dans la mesure d'une **dimension acceptable** *.

Aucun dossier de travaux ne sera rendu avant la fin du concours (sauf cas de force majeure. La présentation d'un dossier de travaux personnels à plusieurs concours n'en est pas un !). Vous devez donc choisir de présenter des originaux ou de bonnes copies en fonction de la nature des écoles auxquelles vous adressez vos candidatures.

Le courrier qui vous sera adressé à l'issue de l'admissibilité vous communiquera une période (post-admission) pendant laquelle vous pourrez venir retirer votre dossier librement. A l'issue de cette période, le retrait pourra se faire sur rendez-vous pris préalablement, et ce, jusqu'au 15 janvier 2018.

Au-delà de cette date, les dossiers non récupérés seront détruits.

Conseil : Identifiez tous vos travaux (nom au dos et/ou sur les contenants) !!!

* **Très important** : «l'encombrement» ou la quantité trop importante d'éléments présentés ne permet pas une analyse efficace du dossier. Ne surchargez donc pas vos dossiers de travaux.

Les formats de dossiers classiques (cartons à dessin, enveloppes...) acceptés sont : A5, A4, A3, demi-raisin et raisin.

Les formats « atypiques » (boîtes, cartons en volume, valises, sacs souples...) devront garder un volume raisonnable : maximum L 60 cm x L 40 cm x H 30 cm, et **un poids limité**.

Tout format (dimension, **poids**, volume) ne pouvant être manipulé aisément par les membres des commissions sera rejeté.

Un emballage rigide et sûr permettra la protection efficace des pièces du dossier.

L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE JEUDI 2 MARS A 18 HEURES

Il est vivement recommandé de ne pas attendre la date de clôture pour l'envoi du dossier

IMPORTANT : aucun dossier incomplet, déposé ou posté hors des dates d'inscription, ne sera accepté.
Quels que soient les résultats, les droits d'inscription restent acquis à l'école.

Frais de dossier : 55 euros

(26 euros pour les candidats boursiers qui devront justifier de leur statut de boursier en 2016-2017 pour bénéficier du taux réduit).

3. Déroulement du concours

Le concours se déroule en deux temps :

◆ **L'admissibilité**

Les dossiers de candidature seront examinés en commissions qui se tiendront à partir du 20 mars 2017 pour se prononcer sur l'admissibilité du candidat.

Les résultats de l'admissibilité et les convocations aux épreuves d'admission seront communiqués sur le site internet et par courrier à chaque candidat le **21 avril 2017**.

L'admissibilité n'est pas conservée d'une session à l'autre.

◆ **L'admission**

Les commissions d'admission se tiendront du 2 mai au 09 juin 2017.

Elles consistent en une journée d'épreuves individuelles ou collectives : réflexion écrite sur un article de presse ou un texte proposé par le jury ; épreuve de groupe autour, par exemple, de la reproduction d'une construction ou d'une structure ; réflexion sur un produit industriel ; réalisation d'un volume à partir d'un thème tiré au sort ; entretiens avec le jury.

Le jury plénier établit la liste définitive à l'issue des épreuves, avec une liste d'attente.

Cette liste sera affichée à l'école le **14 juin 2017** et diffusée sur le site internet dans les meilleurs délais.

Les décisions sont sans appel.

Les résultats de l'admission sont communiqués par courrier à chaque candidat.

Avec la publication des résultats, est précisé le jour où les membres du jury sont à la disposition des candidats admissibles et non admis qui souhaitent s'entretenir avec eux.

Nombre de places ouvertes au concours 2017 : 35.

Un candidat admis peut demander à différer son entrée dans l'Ecole d'une année académique (la demande doit être argumentée et justifiée et pourra être refusée).

Un candidat ne peut se présenter plus de trois fois au concours, quelle que soit la catégorie.

Pour en savoir plus, contacter Amélie Erath Gentes par courriel : amelie.erathgentes@ensci.com



48 rue Saint-Sabin
75011 Paris
01 49 23 12 12
www.ensci.com

Contact : Amélie Erath Gentes, Coordinatrice au concours d'entrée
01 49 23 12 22 / amelie.erathgentes@ensci.com